



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mars 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité en date du 6 avril 1999, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport tous les 90 jours sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

2. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que lorsque mon Représentant en Guinée-Bissau, S. C. Nana-Sinkam, a présenté au Conseil un exposé sur l'évolution de la situation dans le pays, le 23 février 2000, il leur a rendu compte de la progression du processus de démocratisation depuis mon dernier rapport au Conseil, en date du 27 décembre 1999 (S/1999/1276). Il a notamment insisté sur les principaux événements liés au déroulement du second tour des élections présidentielles, tenu le 16 janvier 2000, qui a marqué la fin de la période transitoire d'après-conflit qu'a connue la Guinée-Bissau. Il a également informé le Conseil des résultats des élections, de l'ouverture de la session du nouveau parlement pluraliste, de l'investiture du Président Kumba Yala et de la formation d'un gouvernement à large participation.

3. Le présent rapport portera essentiellement sur l'évolution de la situation dans le pays depuis cette séance d'information, notamment en ce qui concerne les problèmes auxquels le nouveau gouvernement se heurte pendant la période postélectorale et le rôle que joue le Bureau d'appui pour soutenir les efforts du Gouvernement. Les membres du Conseil se souviendront que celui-ci a approuvé le mandat révisé du Bu-

reau d'appui en cette période postélectorale le 10 mars 2000 (S/2000/202).

II. Évolution de la situation politique

4. Depuis la formation du nouveau gouvernement, le 19 février, les autorités de la Guinée-Bissau, pleinement conscientes de la nécessité de satisfaire la volonté populaire de changement attestée par la victoire écrasante du Président Kumba Yala, qui a obtenu 72 % des voix, ont entrepris d'établir des priorités postélectorales pour le court et le moyen terme.

5. Ces efforts ont un double objectif. Premièrement, renforcer l'esprit de réconciliation parmi la population et consolider la démocratie, l'État de droit, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme. Deuxièmement, continuer à améliorer les relations avec les États voisins et relancer la coopération avec la communauté internationale dans son ensemble.

6. Le Gouvernement s'est notamment fixé comme objectifs concrets et prioritaires de consolider la démocratie naissante dans le pays, de dépolitiser l'armée, de démobiliser et de réintégrer les militaires à la retraite, de redynamiser les institutions publiques et de relancer l'économie. Pour la formulation et l'exécution de son plan d'action, le Gouvernement consulte un groupe représentatif de l'ensemble de la société pour que sa nouvelle orientation fasse l'objet d'un consensus national.

7. Afin d'élargir la participation au nouveau gouvernement et de promouvoir la réconciliation nationale, le chef d'état-major, qui avait fait partie de la junte

militaire, a été nommé Ministre de la défense – mais il a démissionné depuis sous la pression des milieux militaires, et on essaie actuellement de lui trouver un remplaçant. Par ailleurs, le Gouvernement et l'ancienne junte militaire négocient actuellement en vue de redéfinir le rôle des militaires dans une nouvelle Guinée-Bissau démocratique. Ces négociations sont dirigées par un groupe de médiateurs issus de la société civile, tels que l'évêque de Bissau. Mon Représentant offre également ses bons offices lorsqu'il y a lieu.

III. Questions militaires et problèmes de sécurité

8. Bien que la Constitution ait été récemment rétablie dans le pays, les militaires jouent encore un rôle de premier plan dans la vie publique. Ils continuent d'exercer des fonctions de police ordinaire, alors que la présence des unités de police s'accroît, notamment à Bissau. Le maintien de l'ordre souffre lourdement du fait que la police ne possède par une formation appropriée et qu'elle ne bénéficie pas d'un soutien logistique suffisant. Il est d'autant plus nécessaire que la communauté internationale offre son aide dans ce secteur.

9. Le grand nombre d'armes légères qui continuent de circuler dans la société civile pèse lui aussi sur les conditions de sécurité. À cet égard, on continue de s'efforcer, sous la coordination du Bureau d'appui et avec le soutien actif du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'élaborer un train de mesures susceptibles d'inciter les civils à remettre leurs armes aux autorités. Quant aux initiatives visant à promouvoir la démobilisation et la réinsertion des militaires dans la vie civile, une mission de la Banque mondiale arrivera vraisemblablement en Guinée-Bissau au début du mois d'avril pour discuter de ces questions avec le Gouvernement.

10. Les relations de la Guinée-Bissau avec les pays voisins ne cessent de s'améliorer. La coopération bilatérale qui a été engagée pour régler les problèmes de sécurité aux frontières, en particulier le long de la frontière avec la Guinée, évolue dans la bonne direction. En sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Konaré du Mali a vivement encouragé l'adoption de mesures de confiance entre les États voisins de la sous-région. À ce sujet, mon Représentant

compte poursuivre les consultations avec les pays voisins sur ce point, ainsi que sur d'autres sujets, qu'il avait engagées avant les élections législatives et présidentielles du 28 novembre 1999. Il a l'intention de se rendre en Gambie, d'effectuer des consultations avec le Président et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, et de retourner en Guinée.

IV. Droits de l'homme

11. Pendant la période à l'examen, le BANUGBIS a continué à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit en Guinée-Bissau. À ce sujet, mon Représentant a maintenu des contacts étroits avec les nouvelles autorités, le pouvoir judiciaire, les milieux militaires et la société civile, les questions relatives aux droits de l'homme ayant acquis une plus grande importance depuis la fin des élections. Un des premiers gestes du nouveau président a été de se rendre dans un centre de détention.

12. Les procès des personnes arrêtées après les événements de mai 1999 ont finalement commencé à la fin du mois de février. Sur les 385 personnes initialement arrêtées, seules 50 restent actuellement emprisonnées. Les autres ont été relâchées faute de preuves ou dans l'attente d'un complément d'enquête. Pour s'assurer que les procès étaient libres de toute pression et équitables, le Bureau d'appui en a observé quelques-uns et a invité les organisations de défense des droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à envoyer des observateurs auxdits procès.

13. Le BANUGBIS est venu en aide à la Cour suprême de justice en assurant la formation de 37 nouveaux juges pour permettre au pouvoir judiciaire d'accélérer le déroulement des procès. Il a également fourni du matériel de bureau au tribunal régional de Bissau afin d'accroître sa capacité de travail et son efficacité.

14. En ce qui concerne la protection des droits des femmes et des enfants, le Bureau d'appui a organisé un séminaire, en collaboration avec des femmes députées, le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Ont assisté au séminaire 150 femmes venues de différentes régions de la Guinée-Bissau pour débattre des questions intéressant les femmes dans le pays. Pressé de prendre des mesures dans ce secteur, le Gouvernement a récemment annoncé la création d'un ins-

titut pour les femmes et les enfants, ainsi que la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes élevés dans les institutions publiques.

V. Questions humanitaires

15. Pendant la période à l'examen, la situation humanitaire en Guinée-Bissau s'est nettement améliorée, de plus en plus de réfugiés et de personnes déplacées étant rentrés chez eux dans différentes régions du pays. La poursuite de l'amélioration des relations entre la Guinée-Bissau et ses voisins a facilité le retour rapide et sans heurt de citoyens de la Guinée-Bissau. De son côté, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'emploie actuellement à rapatrier le dernier grand groupe de ressortissants de la Guinée-Bissau qui s'étaient réfugiés dans la région de Boke en Guinée.

16. Cela dit, le retour à Bissau d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées a alourdi les contraintes pesant sur les services sociaux, déjà très sollicités, notamment en ce qui concerne l'eau et l'électricité. Pour faire face à cette situation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la communauté des organisations non gouvernementales ont commencé à creuser des puits et à remettre en état de petits systèmes d'approvisionnement en eau à Bissau et à la campagne. Par ailleurs, l'UNICEF participe activement à des initiatives visant à faire remettre en état les hôpitaux endommagés, à relancer les programmes de vaccination et à stocker et à distribuer des médicaments. Les rapatriés continuent de recevoir une aide dans le secteur agricole et dans celui de la santé. Le PAM fournit une assistance alimentaire aux groupes vulnérables et participe à la remise en état des infrastructures dans les provinces, grâce à des programmes d'auto-assistance intitulés « Vivres contre travail ».

VI. Aspects sociaux et économiques de la situation

17. Alors que la situation dans le pays redevient normale, le nouveau gouvernement essaie de répondre aux besoins les plus pressants de la population dans les domaines économique et social. La santé, l'éducation, l'agriculture et la bonne gestion des affaires publiques ont été reconnues comme étant les secteurs dont il fallait s'occuper d'urgence. Le Gouvernement vient d'élaborer un programme de transition portant sur les

100 premiers jours suivant sa prise de fonctions et il compte le présenter à la communauté des donateurs et aux organismes des Nations Unies présents à Bissau. Pendant cette période de transition intérimaire, il mettra au point un plan stratégique à moyen et à long terme.

VII. Observations

18. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le processus de transition en Guinée-Bissau était régi par l'Accord d'Abuja (S/1998/1028, annexe) du 1er novembre 1998, qui a été négocié sous les auspices de la CEDEAO et ensuite approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1216 (1998) du 21 décembre 1998. Cet accord a permis de constituer un partenariat fructueux réunissant les parties du pays et de la région et l'ONU dans une action menée pour le bien du peuple de la Guinée-Bissau. Le processus de transition ayant abouti, le pays se trouve maintenant à un point critique de son histoire, à la fois dynamisé par les progrès déjà accomplis et conscient des énormes problèmes auxquels il lui reste à faire face. Le peuple de la Guinée-Bissau a clairement démontré son désir de paix, mais l'énormité des tâches qui restent à accomplir rappelle à qui voudrait l'oublier qu'il est trop tôt pour crier victoire.

19. Je tiens à rendre hommage, une fois de plus, à la CEDEAO et à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) pour le rôle qu'elles ont joué dans cette transition. Je félicite tout particulièrement le Gouvernement et le peuple de la Guinée-Bissau d'avoir assuré la réussite de la transition grâce à leur volonté de voir le processus électoral se dérouler dans la justice et la transparence et dans le calme.

20. Maintenant que les élections, l'investiture du Président Kumba Yala, l'ouverture de la session de la nouvelle Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement sont passées, les institutions de transition mises en place en vertu de l'Accord d'Abuja, de son protocole additionnel et des autres accords connexes ont achevé ce qu'elles avaient à faire. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que tous ces mécanismes mis en place en marge de la constitution cèdent la place aux institutions constitutionnelles nouvellement créées.

21. La communauté internationale a apporté, par l'action menée par la CEDEAO, la CPLP et les orga-

nismes des Nations Unies et les États Membres amis, un appui extraordinairement précieux aux initiatives prises pour rétablir la paix en Guinée-Bissau. Le Président Kumba Yala m'a écrit pour me dire la profonde reconnaissance de son gouvernement et de son peuple pour le rôle positif que le Conseil de sécurité et le Groupe des amis de la Guinée-Bissau ont assumé quand on a eu besoin d'eux.

22. Après avoir tenu des consultations avec le nouveau gouvernement, j'ai proposé au Conseil de sécurité, qui a donné son accord, de renouveler le mandat du BANUGBIS pour une période d'un an après l'expiration de son mandat actuel, le 31 mars. Les membres du Conseil ont ainsi montré qu'ils avaient autant que jamais la volonté politique de continuer à soutenir la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau.

23. Le cas de la Guinée-Bissau tel qu'il se présente aujourd'hui permet d'affirmer que l'ONU peut, avec la pleine coopération des protagonistes du pays et le soutien constant de l'ensemble de la communauté internationale, contribuer sensiblement, sans que cela coûte trop cher, à l'action menée par un pays pour passer d'un état de guerre à un état de paix et rétablir progressivement l'ordre constitutionnel. Je suis reconnaissant à ceux des États Membres qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les activités du BANUGBIS. Je tiens en particulier à citer la France, les Pays-Bas et Chypre, et je demande que l'aide continue d'arriver, en quantité accrue, pour permettre à l'ONU de continuer à remplir son rôle primordial de facilitateur en Guinée-Bissau.

24. J'engage aussi les pays qui ont promis de fournir une aide à la Guinée-Bissau lors de la table ronde de mai 1999 à soutenir le plan de transition de trois mois du Gouvernement de la Guinée-Bissau, en attendant l'organisation d'une nouvelle table ronde. La permanence de l'aide de la communauté internationale est une condition indispensable pour permettre de consolider les progrès accomplis à ce jour et pour aider la Guinée-Bissau à préparer durablement le terrain pour que son peuple puisse accéder à une vie meilleure.

25. Je tiens enfin à rendre hommage à mon Représentant, M. Nana-Sinkam, au personnel du BANUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies pour tout ce qu'ils ont fait avec dévouement pour permettre que ce soit dans l'ordre que les récentes élections ont été or-

ganisées, qu'elles se sont déroulées et qu'elles ont été observées.
